



LES FAMILLES INTERPELLENT LES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

La voix des familles

1.1 Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?

Réponse :

La plus grande possible. Elles doivent devenir des interlocuteurs et des partenaires privilégiés des pouvoirs publics et être pleinement associées aux décisions relatives à la politique familiale.

L'organisation territoriale

1.2 Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 :

- ▶ Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ?
- ▶ Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?

Réponse :

Je suis opposé à la réforme territoriale actuelle car la création du conseiller territorial est un leurre pour les territoires de montagne. Le fait d'être à la fois conseiller général et régional ne permettra pas de prendre en compte la spécificité des territoires de montagne car ces derniers vont se retrouver mathématiquement marginalisés dans la réforme. Je suis par conséquent favorable à la suppression du conseiller territorial et à ce que le département continue à assurer les missions sociales qui lui incombent aujourd'hui.



1.3 Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?

Réponse :

Oui, il est important de faire reconnaître par la loi l'existence et les missions des URAF afin de les pérenniser.

Les instances nationales

1.4 Êtes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?

Réponse :

Davantage de concertation me semble souhaitable sur les grandes questions de notre politique familiale. J'y suis par conséquent favorable.

1.5 Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?

Réponse :

J'y suis favorable tout comme le Président de la République qui a nommé Mme Dominique BERTINOTTI, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, **chargée de la famille**

Les grands principes de la politique familiale

2.1 Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale ?

Réponse :

Oui, je considère comme vous que la politique familiale forme un tout indissociable, qu'il convient de pérenniser et de renforcer afin qu'elle puisse être encore plus juste et équitable. Un effort tout particulier doit être mené pour les familles les plus démunies pour bâtir une réelle égalité des chances.

2.2 Défendrez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?

Réponse :



Oui, en tant qu'élu radical de gauche je suis très attaché aux grands principes et valeurs de la politique familiale, telle que l'universalité, la solidarité. La justice et l'équité sont des valeurs très importantes également en matière de politique familiale.

Des allocations familiales universelles et non imposées

2.3 Garantissez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?

Réponse :

Je suis très attaché à leur universalité, celles-ci ne doivent par conséquent pas être soumises à des conditions de ressources.

2.4 Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

Réponse :

Oui, il est primordial qu'elles ne soient pas imposées

La réduction des déficits publics et le financement de la protection sociale

2.6 Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

Réponse :

Le Parti radical de gauche partage l'objectif de ceux qui veulent revenir dès 2013 à un déficit public de 3 % du PIB. La priorité sera d'engager dès 2012 une grande réforme fiscale visant à corriger les graves inégalités du système et à sécuriser les ressources futures de l'État.

La priorité est de desserrer l'étau des marchés financiers sur la dette publique. Si nous ne réglons pas cette question dès la première année du prochain mandat, nous serons vite rattrapés par la pression des marchés financiers.

2.7 Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Réponse :

Le PRG propose d'asseoir la part « entreprise » des charges sociales non plus sur la masse salariale versée, ce qui pénalise les créations d'emplois, mais sur la valeur ajoutée nette produite par l'entreprise. Cette mesure contribuerait à donner l'emploi comme objectif aux entreprises, tout en stimulant l'investissement.



En complément de cette réforme et pour faire baisser encore le poids global de ces cotisations sur le coût du travail, l'option d'un basculement progressif et limité de ces cotisations vers la CSG ne sera pas exclue, mais dépendra des conclusions de la conférence nationale de l'été 2012.

2.8 En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous :

- ▶ à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ?
- ▶ à garantir le maintien du niveau de financement ?

Réponse :

Il me semble important de garantir son niveau de financement même dans un contexte de rigueur budgétaire.

Une fiscalité juste et équitable pour les familles

2.09 Prévoyez-vous une réforme fiscale ?

Réponse :

Voir 2.11

2.10 Si oui, comment la dimension familiale (situation conjugale et présence d'enfant(s)) sera-t-elle prise en compte pour chacun des impôts et prélèvements sociaux, notamment en ce qui concerne l'IR, la CSG, les impôts locaux, les éventuels « impôts verts » ?

Réponse :

Voir 2.11

2.11 En particulier, en ce qui concerne l'IR :

- ▶ Prévoyez-vous une retenue à la source ?
- ▶ Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ?
- ▶ Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ?
- ▶ Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

Réponse :

La place faite, en France, à la progressivité du prélèvement, qui seule assure l'égalisation du sacrifice fiscal, est faible et tend à se réduire. La CSG, qui est la principale imposition sur le



revenu, est proportionnelle, comme le sont les cotisations sociales. L'impôt sur le revenu est en principe progressif, mais sa logique est faussée par la multiplication de dispositifs dérogatoires, gravement attentatoires à l'égalité fiscale, tels que la taxation à taux proportionnel des plus-values financières ou immobilières ou encore l'imposition des dividendes sur une « demi-base », c'est-à-dire, sur la moitié seulement de leur montant.

Je suis par conséquent favorable à l'approfondissement de la réforme de la fiscalité personnelle ou la simplification du barème et l'allègement des taux apparents trouvent leur utilité, **comme l'aurait l'institution de la retenue à la source sur les salaires**, suppose donc la fusion de l'impôt sur le revenu, de la CSG et d'une bonne partie des cotisations sociales, en un impôt personnel et progressif assurant l'égalité de traitement entre revenus du capital et revenus du travail et pouvant comporter, en lieu et place d'un ISF dépourvu de cohérence et d'efficacité, un élément de correction du barème par prise en compte de la capacité contributive " capital ".

2.12 Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Réponse :

Non. Je suis fermement opposé à cette mesure très injuste. La TVA ne peut pas être sociale : c'est l'impôt le plus injuste !

Ce n'est pas en taxant le pouvoir d'achat des Français que l'on va relancer la croissance.

Le coût de la protection sociale doit au contraire, peser sur la valeur ajoutée des entreprises, mais pas sur la consommation des ménages. Ce serait une erreur fondamentale vis-à-vis de l'économie française.

Je souhaite donc la suppression de ce dispositif.

Dépendance et handicap : soutenir les solidarités familiales

2.13 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

Réponse :

Il est urgent et nécessaire de mettre en œuvre une réforme qui soit à la fois capable de répondre aux problèmes de dépendance tout en permettant de veiller au maintien de l'intégration de ces citoyennes et citoyens dans la société en leur assurant un niveau de vie suffisant, une indépendance financière et des possibilités de mobilité. Nous devons à cette occasion repenser les solidarités intergénérationnelles grâce à une nouvelle politique publique s'appuyant notamment sur les hôpitaux, les CCAS, les CIAS, les HLM et les associations. Les financements doivent peser à la fois sur l'Etat, les Conseils Généraux et les caisses de



Sécurité Sociale. Une telle politique doit permettre la mise en place d'établissements et de logements adaptés aux personnes âgées.

A cet effet, le Parti Radical de Gauche propose différentes mesures permettant d'assurer l'indépendance et la mobilité des personnes âgées. Nous proposons tout d'abord de créer un cinquième risque social portant sur le risque dépendance que nous ne considérons pas au sens réducteur des personnes âgées, mais bien de toutes les dépendances et handicaps quel que soit l'âge. Nous préconisons également de répertorier les populations à risques afin de mettre en place un véritable suivi social et sanitaire tout en construisant des établissements publics spécialisés pour un traitement adapté à certaines pathologies. Il nous apparaît également important de développer les accueils de jour, et les équipes mobiles de gériatrie, afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de continuer à vivre à domicile. Cette possibilité devra également être mise en œuvre à travers la favorisation d'un habitat social et intergénérationnel aidant à l'insertion sociale des personnes âgées. Enfin il est parfaitement essentiel d'assurer plus globalement un maillage territorial en équipement de services publics de santé de proximité.

C'est un véritable projet de société que nous défendons. Il nous apparaît indispensable de permettre à chacun de vivre dans la dignité et le respect sans distinction d'âge ou de maladie. C'est pourquoi les députés du Parti Radical de Gauche seront de tous les combats pour défendre leurs propositions et affirmer les valeurs humanistes qui sont les leurs.

2.14 Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?

Réponse :

Je tiens à ce que les termes d'égalité et de liberté se traduisent pleinement dans les relations aux handicapés et propose pour cela de :

- Moderniser et étendre les dispositions législatives actuelles particulièrement en faveur des handicapés les plus jeunes et les plus âgés.
- Créer de nouveaux établissements spécialisés pour les handicapés (notamment pour les plus de 21 ans).
- Favoriser la mobilité des personnes handicapées : prise en charge des frais de transports, soutien aux associations spécialisées.

2.15 Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?

Réponse :

Il convient surtout d'améliorer l'information et l'accompagnement des « aidants familiaux » afin de favoriser le maintien à domicile.

2.16 Quels seront les financements de ces politiques ?



Réponse :

La solidarité nationale doit contribuer au financement de ces politiques. C'est une question d'équité et de justice sociale.

Le droit de la famille

3.1 Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ?

Notamment :

- ▶ Êtes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ?
- ▶ Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ?
- ▶ Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Êtes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ?
- ▶ Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

Réponse :

Il n'est plus en effet acceptable que notre droit établisse une distinction entre les régimes matrimoniaux et familiaux en fonction des préférences sexuelles des individus. La société a évolué et le droit doit l'accompagner.

Je suis par conséquent favorable :

- au mariage pour les personnes de même sexe.
- au droit à l'adoption pour les personnes de même sexe unis par un PACS ou un (futur) mariage.

3.2 Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couple de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ? Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?

Réponse :

Oui je suis pour l'adoption d'une grande loi sur la bioéthique pour permettre à la médecine de poursuivre ses recherches au service de la santé de tous. L'accès aux techniques d'assistance médicale à la procréation de tous les couples doit notamment être favorisé.



Améliorer le pouvoir d'achat des familles

4.1 Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants ?

Réponse :

L'amélioration du pouvoir d'achat des familles passe d'abord par la stabilité des prélèvements obligatoires sur les classes moyennes et les couches populaires,

Au-delà de la réforme fiscale et de l'assainissement des finances publiques, l'enjeu de 2012 est aussi de retrouver la croissance. Elle est en effet la condition de la protection de nos emplois, de notre pouvoir d'achat et du maintien de notre modèle social.

Pour cela, il faudra mettre en oeuvre une réforme structurelle des marchés français pour protéger le pouvoir d'achat face aux surprofits des intermédiaires (grande distribution, compagnies pétrolières, etc.), qui alimentent l'inflation des produits de base et accaparent les bénéfices de la mondialisation.

Certains secteurs nécessitent également une attention tout particulière afin de mettre un terme à certaines pratiques et abus. Il s'agit par exemple d'encadrer le prix des loyers là où ils sont excessifs, de limiter les dépassements d'honoraires souvent exorbitants en matière de santé et qui pèsent fortement sur le budget des ménages.

4.2 Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?

Réponse :

Voir 4.1

4.3 Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?

Réponse :

Seule l'indexation des prestations familiales sur le coût de la vie permettra d'atteindre cet objectif.

Prévenir le surendettement

4.4 Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

Réponse :



Il convient tout d'abord d'agir pour encadrer le crédit à la consommation et plafonner les frais bancaires pour ne pas aggraver encore davantage le cercle vicieux de l'accumulation des crédits et des dettes.

La création d'un registre national des crédits des particuliers est un sujet sensible qui mérite d'être étudié avec concertation et qui doit être très encadré et limité pour ne pas porter atteinte aux libertés individuelles.

Un accès à un logement décent et de qualité pour toutes les familles

4.5 Comment augmenterez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles aux revenus modestes ?

Réponse :

L'accès au logement est devenu discriminatoire et profondément injuste. Les lois actuelles en faveur du logement social favorisent avant tout la spéculation foncière et immobilière et contribuent, en fin de compte, au renchérissement des loyers.

Aujourd'hui, l'accès aux logements sociaux des HLM est opaque, les bénéficiaires de logement disposent souvent de revenus qui ne justifient pas l'accès à des logements subventionnés. Les foyers à ressources modestes sont contraints d'attendre des années avant de bénéficier d'un logement social décent. Ce n'est pas acceptable, il convient donc d'y remédier.

De plus, la notion de droit au logement opposable, que j'appelais de mes vœux, a été consacrée par la loi SRU. L'application de celle-ci paraît, aujourd'hui, très timide.

Je propose :

- l'obligation pour toutes les collectivités locales d'atteindre d'ici 2017 le seuil des 20 % minimum de logements sociaux ;
- de multiplier par 5 les pénalités en cas de non-respect de la loi SRU ;
- une politique stricte de mixité sociale des programmes immobiliers associant locatif et accession à la propriété : la règle des 20 % de logements sociaux appliquée très strictement dès la création ou la rénovation de vingt logements, condition stricte de délivrance du permis de construire ;
- de taxer les plus-values sur les terrains non constructibles (réforme loi SRU-PLU) devenant constructibles (50 %, que la vente ait lieu tout de suite ou non), abondant pour moitié au budget d'investissement de la commune concernée, pour moitié à un fonds de création de logements sociaux national pour l'accession à la propriété ;
- une indexation du SMIC liée notamment à l'évolution du prix moyen des loyers des logements sociaux dans un rapport de 1 (prix moyen des loyers des logements sociaux) à 3 (montant du SMIC). Il s'agit d'éviter que le poste logement approche,



voire dépasse de plus en plus souvent, la moitié du revenu de certains salariés (et pas seulement maintenant en région parisienne).

Maîtriser les charges énergétiques

4.8 Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

Réponse :

Le coût de l'énergie a des conséquences sociales dramatiques pour plus d'un quart des ménages qui consacrent entre 10 % et 15 % de leurs ressources à se chauffer, s'éclairer ou se déplacer.

Ce sont des dépenses élémentaires, incompressibles, souvent vitales qui, au premier chef, pénalisent nos concitoyens vivant en zones rurales, parmi lesquels les retraités aux faibles revenus, les personnes âgées et les demandeurs d'emploi, happés chaque jour un peu plus par la spirale d'une précarité sociale et sanitaire insidieuse.

La facture énergétique ne cesse de flamber pour les plus modestes d'entre nous et fragilise lourdement la cohésion sociale. De manière évidente, les habitants des territoires ruraux sont les premières victimes de votre politique énergétique. En moyenne, un habitant d'une commune rurale a une facture énergétique supérieure de plus de 40 % à celle d'un citadin.

L'augmentation concomitante et spectaculaire des prix du carburant, du fioul domestique et de l'électricité pèse violemment sur le moral des ménages contraints de sacrifier d'autres postes de dépenses pour régler leurs factures.

Pour mettre un terme à cette situation, il est nécessaire que L'Etat consente enfin à assumer ses responsabilités en utilisant l'arsenal juridique dont il dispose pour s'opposer aux hausses des tarifs énergétiques Français ainsi qu'à la dérégulation du marché de l'énergie qui pénalise gravement le pouvoir d'achat des plus modestes.

4.9 Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

Réponse :

Construire des logements neufs et rénover le parc existant et mettre en place des aides pour favoriser la rénovation thermique de l'habitat.



Améliorer l'accès aux soins

4.10 Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

Réponse :

Au regard du reste à charge du coût des soins toujours plus important pour les patients, du déremboursement progressif de nombreux médicaments, bénéficier d'une complémentaire santé est devenu déterminant pour l'accès aux soins. Pourtant force est de constater que de plus en plus de français sont contraints de renoncer à toute couverture santé ou à opter pour des dispositifs moins protecteurs. Cette situation que je déplore est avant tout liée au nouvel alourdissement de la taxation sur les complémentaires santé intervenu en septembre 2011. A l'époque, j'avais fermement dénoncé cette augmentation dans la mesure où elle pénalise encore plus les classes populaires et moyennes et risque d'entraîner une hausse du nombre de personnes qui renoncent à une complémentaire santé.

A l'heure où, près d'une personne sur dix n'a pas de complémentaire santé et que 16,4% des Français de 18 à 64 ans renoncent à des soins pour des raisons financières, cette taxation risque d'avoir des effets désastreux sur la santé publique dans notre pays.

Or sans complémentaire santé, les Français seront amenés à renoncer à des soins et pourront n'être pris en charge que trop tardivement. Ce système accroîtra donc les coûts de la santé en plus de mettre la population dans une précarité sanitaire inacceptable.

Il n'est pas acceptable que la santé devienne un « luxe » ni même que la mutualité se retrouve obligée de plus en plus à se substituer en termes de paiement et de solidarité à la sécurité sociale.

Il est donc urgent de revenir sur ce nouvel alourdissement de la pression fiscale sur les complémentaires santé, et de faire porter l'effort budgétaire requis sur d'autres secteurs de l'économie.

4.11 Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?

Réponse :

Non les dispositions de la loi HPST ne sont pas suffisantes bien au contraire puisque la désertification médicale continue de s'amplifier

Pour favoriser la relève médicale en zone rurale et pour garantir une offre de soins de proximité partout sur le territoire il convient surtout de créer un environnement propice à l'installation en secteur sensible et que dans chaque bassin de population doit exister un pôle de santé et de soins de proximité.

C'est pourquoi afin de faciliter l'installation des médecins et professionnels paramédicaux et garantir le droit de tous les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur d'avoir accès à des



soins de qualité, j'ai soutenu en ma qualité de vice-président du Conseil Régional PACA la mise en place du dispositif « Maisons Régionales de la Santé ».

Celle-ci permettent de rassembler en un lieu unique des consultations de médecins spécialistes et généralistes ; des actions de prévention ; des permanences de services sociaux, de service d'aides à domicile ; tout en favorisant sur les territoires l'organisation de l'accès et de la continuité des soins et l'amélioration des pratiques médicales.

4.12 Êtes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?

Réponse :

J'agirai afin de développer et encourager la mise en œuvre d'une démocratie sanitaire réelle dans la mesure où seule une approche concertée et territorialisée de l'offre sanitaire et médico-sociale nous permettra d'avancer et de renouer avec l'excellence de notre système de santé. En effet, l'expérience et la pratique tendent à prouver que la réforme initiée par la loi HPST n'a pas permise une amélioration significative de la participation des citoyens à la prise de décision en santé, comme nous l'a encore récemment montré l'absence de concertation et la consultation à marche forcée menée par l'ARS sur la gestion du dossier de la réanimation de Briançon alors que la création des ARS devait pourtant permettre de créer les conditions d'un renforcement de la démocratie sanitaire au niveau régional et local.

Ainsi, les pouvoirs conférés, d'une part, aux nouvelles conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA), qui ont notamment pour mission, désormais, d'organiser le débat public en région, et d'autre part, aux conférences sanitaires de territoires, qui peuvent, à partir des besoins et des initiatives locaux, faire toute proposition sur le projet régional de santé, ne sont pas suffisants en l'état actuel des choses pour leur permettre réellement, à travers leur réflexions et travaux, de devenir parties prenantes de la mise en place de la politique régionale de santé. Il convient donc de les renforcer.

De plus, il ressort des travaux des CRSA que la coordination nationale des ARS est loin d'être résolue et que la mise en œuvre de la politique de santé publique nationale au niveau local est parfois complexe, en raison notamment de l'absence de réorganisation nationale et de véritables contre-pouvoirs au niveau régional. La loi HPST se bornant pour l'essentiel à déléguer aux ARS le soin de mettre en œuvre une politique nationale et de l'adapter au contexte local.

Il apparait également que les ARS ne jouent pas encore suffisamment le rôle d'interfaces entre les producteurs de soins en général et les tutelles. Or une démocratie sanitaire renforcée passe nécessairement par une relation permanente avec les partenaires qu'il s'agisse des usagers de santé, des collectivités territoriales et des professionnels de santé. **Aussi, afin de renforcer la place de l'utilisateur du système de santé, et plus largement du citoyen, dans la prise de décision en santé, j'œuvrerai pour parachever la démocratie sanitaire.**



4.13 Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légiférerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?

Réponse :

L'efficacité des mesures coercitives est souvent pointée du doigt et elles sont de plus souvent détournées de leur objectif initial, je n'y suis donc pas favorable.

Une approche territorialisée de la santé, un maillage sanitaire adapté et l'instauration de dispositifs en adéquation avec les réalités du terrain me paraissent plus adaptés.

L'accompagnement des parents d'enfants en bas âge

4.14 Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?

Réponse :

Mettre en place un service public gratuit de la petite enfance et développer les jardins d'éveil de 2 à 3 ans. Le dynamisme démographique crée des besoins importants en matière de garde des enfants en bas âge et d'éveil pour les jeunes enfants ; ces besoins ne sont pas aujourd'hui couverts, ce qui constitue un handicap pour les femmes qui souhaitent travailler mais aussi pour les enfants, dont la plupart viennent au monde dans un foyer où l'un au moins des parents exerce une activité professionnelle.

Investir pour la petite enfance

5.1 Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez-vous à créer sous votre mandat ?

5.2 Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ?

5.3 Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Réponse :

Les débats autour de la scolarisation des enfants à deux ans ont fait apparaître les besoins importants d'une part en matière de garde des enfants en bas âge et d'autre part en matière



d'éveil pour les jeunes enfants. Un service public de la petite enfance, adossé à la Protection Maternelle Infantile, offrirait une prise en charge pédagogique, médicale et culturelle, dont les plus pauvres sont souvent privés, faciliterait aussi la vie des parents quels qu'ils soient, en particulier des femmes.

Je suis favorable :

- au développement des jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans dans le cadre d'un « service public de la petite enfance » mis en oeuvre prioritairement par les collectivités territoriales dans les ZUS, les CUCS et en milieu rural. La mise en place du service public de la petite enfance permettrait une coordination des dispositifs existants et la création d'emplois appropriés.
- A l'élargissement des conditions d'ouverture du congé de paternité en l'élargissant avec notamment une extension de 11 à 20 jours pour une naissance unique et de 18 à 25 jours pour des naissances multiples.
- Au maintien de l'Ecole maternelle dès 3 ans, proposant un accueil de qualité avec des professionnels qualifiés et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans lorsque cela est possible. La scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans comporte de nombreux avantages et, par conséquent, rencontre un certain succès auprès des parents. En effet, il a été démontré que, plus tôt un enfant est scolarisé, plus grandes sont ses chances d'accéder au collège sans redoubler. C'est sans doute la raison pour laquelle trois groupes parlementaires ont déjà déposé des propositions de loi relatives à cette problématique, notamment pour rendre l'école obligatoire dès l'âge de trois ans et instituer un droit, ou une obligation, selon les groupes, à la scolarisation dès l'âge de deux ans. L'accueil des tout-petits en école maternelle, cette belle exception française que le monde entier nous envie, est malheureusement devenu un sujet délicat à cause de la politique de pénurie menée depuis plusieurs années. La restriction du nombre de postes n'est pas favorable à un accueil de bonne qualité.

5.4 Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement, améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?

Réponse :

Pouvoir concilier vie privée et vie professionnelle en trouvant un mode de garde pour ses jeunes enfants relève désormais du parcours du combattant pour les familles, tout particulièrement pour les ménages les plus modestes. Comble du paradoxe, ces derniers se voient obligés de faire le choix de sacrifier l'emploi de l'un des deux parents, très fréquemment celui de la femme, pour pouvoir assurer la garde de l'enfant en bas âge .Le maintien du congé parental est important (il doit d'ailleurs être mieux partagé entre le père et la mère) mais c'est surtout la question des modes de garde qui est cruciale et la plus urgente



dans la mesure où un tiers des bénéficiaires du congé parental s'arrêtent de travailler parce qu'ils ne trouvent pas de mode de garde alternatif.

Soutenir les parents

5.5 Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?

Réponse :

L'école, surtout avec des moyens insuffisants, ne peut pas se substituer au rôle des parents en matière d'éducation. Ceux-ci ont pourtant dans certaines situations, particulièrement à l'adolescence, besoin d'être accompagnés et soutenus. Afin d'éviter une « démission » des parents il paraît utile et nécessaire de développer les aides extérieures et notamment de favoriser les échanges entre parents mais aussi avec le corps éducatif.

Renforcer les associations d'éducation populaire, d'accompagnement scolaire, partenaires de l'éducation pour diversifier les approches et répondre aux besoins éducatifs hors et en complément de l'école.

5.6 Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?

Réponse :

Oui ils doivent être a minima maintenus à leur niveau actuel malgré le contexte budgétaire difficile.

5.7 Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?

Réponse :

Oui. Il n'est pas prévu qu'ils soient remis en cause.

5.8 Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?

Réponse :

La future loi sur la décentralisation promise par le Président de la République devra y contribuer.

Autonomie financière des jeunes

5.09 Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous ? Sur quels financements ?



Réponse :

Les radicaux de gauche proposent d'étendre le RSA à tous les jeunes de moins de 25 ans, alors que n'en bénéficient aujourd'hui que les jeunes de moins de 25 ans ayant un enfant à charge et les jeunes de 18 à 25 ans ayant travaillé à temps complet au cours de deux des trois dernières années. Cette condition est très difficile à satisfaire pour nombre de jeunes, qui alternent des périodes de galère faites de petits boulots et de travail à temps.

Le coût du RSA pour les moins de 25 ans, qui concerne aujourd'hui près de 150 000 jeunes, est de 300 millions d'euros.

L'extension que nous proposons à tous les moins de 25 ans coûterait de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros supplémentaires.

Cette mesure sera financée par la mise sous condition de ressources des allocations familiales, la Cour des comptes estimant que l'exclusion des 20 % des ménages les plus riches du bénéfice de ces allocations constituerait une économie de 1 milliard d'euros. Ce chiffre est indispensable au regard des situations de détresse que connaissent tant de jeunes de notre pays, pour qui cette allocation, somme toute modeste, peut constituer une réelle différence dans leur vie quotidienne.

5.10 Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?

Réponse :

Je souhaite que le principe d'accès à une bourse fixé sur des critères sociaux permettant la mixité sociale (accompagné de bourse au mérite et de prêt d'honneur) soit maintenu. Il doit coexister avec l'accès privilégié à un crédit étudiant. Il est nécessaire de favoriser ces systèmes financiers d'émancipation en permettant notamment que, jusqu'à un certain montant (pour un prêt unique à taux préférentiel), une banque soit très fortement incitée à accorder un prêt étudiant.

Je souhaite également que le système des bourses soit diversifié, pour les élèves et les étudiants en y intégrant un droit d'accès universel aux outils technologiques (ordinateur, Internet), à la documentation, et à la mobilité géographique en France et en Europe.

5.11 Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?

Réponse :

Mobiliser le secteur non-marchand, revenir à des dispositifs comparables à celui des "emplois jeunes".

Les jeunes de moins de 25 ans sont les premiers exposés aux conséquences de la crise économique. Les conséquences sociales et sociétales que pourrait avoir la crise si une génération entière ratait son entrée sur le marché du travail et son insertion sociale pourraient



être très lourdes. Le plan espoir banlieue a en partie ouvert la voie à un retour des emplois aidés pour les jeunes. Mais d'une part il n'est pas à la hauteur de l'enjeu avec seulement 45000 contrats autonomie prévus sur trois ans, ensuite il vise les publics les plus éloignés de l'emploi et des circuits traditionnels d'entrée sur le marché du travail alors que l'exemple grec a montré que la crise pouvait toucher les jeunes diplômés. Les radicaux inspirés par l'expérience des emplois jeunes menée par le gouvernement Jospin et la mise en place du RSA conduite par Martin Hirsch proposent la mise en place d'un Revenu d'Insertion Professionnelle (RIP) qui s'inspirerait des emplois jeunes, qui s'appuierait sur l'expérience des emplois « tremplin » en région et sur la méthode du RSA pour accompagner les jeunes de plus de 21 ans vers l'emploi par des contrats de trois ans non renouvelables sur le modèle des contrats proposés par l'armée avec un volet formation et un volet recherche d'emploi en CDI. L'objectif du RIP serait de garantir à tous les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau bac minimum l'accès à un premier emploi dans le secteur privé et dans le monde associatif prioritairement. Cette mesure conduirait à la création d'un « droit au premier emploi » conformément au droit au travail garanti par la Constitution.

Renforcer le lien entre famille et école

5.12 Dans votre projet pour l'École, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?

Réponse :

Il me semble important que les parents soient davantage impliqués dans le parcours scolaires de leur enfant et qu'ils soient davantage associés aux choix d'orientation. Cela implique la mise en place d'un véritable suivi éducatif et une meilleure information des parents. Les représentants de parents élus ont aussi un rôle à joué en la matière.

Un accès à une éducation pour tous

5.13 Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière ?

Réponse :

L'Université d'aujourd'hui semble bien éloignée des préoccupations d'un enseignement ouvert à l'humanisme, à l'universalisme au sens latin, qui postule littéralement de mettre les communautés – au sens éducatif – toutes ensemble. Elle est bien éloignée aussi de l'idée même d'université et de sa vocation, de l'idéal qu'elle peut s'assigner, de l'utopie de ce lieu où règne l'effervescence d'un savoir qui s'interroge, se confronte, se partage et s'aguerrit à l'épreuve des défis qui lui sont posés par la société et par le monde.

Je propose de ;



- Faire de l'Université une priorité au plan budgétaire afin de mettre leurs moyens, au moins, à parité de ceux des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles.
- Garantir un droit à la poursuite d'étude tout au long de la vie.
- Développer les formations supérieures en alternance, la mise en place du LMD permet de refondre certaines filières de formation pour renforcer la concertation avec les partenaires sociaux.

Nom du candidat : Joël GIRAUD

Formation politique : Parti Radical de Gauche (PRG)

Le cas échéant :

Département : Hautes-Alpes (05)

Circonscription n° : 2

Contact UNAF : familles2012@unaf.fr

